

SEANCE DU 3 JUIN 2009

L'an deux mil neuf, le trois juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le vingt six mai deux mil neuf, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

Mrs François LETIERCE, Philippe BAUDOUX, Georget LALANDE, Olivier BLANCHARD, Xavier DUPONT, Michel FRANCESCHINI, Gilles GORON, André LECOQ, Mmes Sylviane DEVILLE, Bernadette MORIN, Monica NOGAMI-GAULTIER, Francine PONCE.

Absents Excusés :

Mrs Didier DELAITRE, Michel POTEZ

Secrétaire de séance :

Karine KAUFFER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 MARS 2009

Mr Gilles GORON demande que les raisons de l'augmentation des taxes soient stipulées sur le compte rendu, ainsi que le nom des volontaires pour la commission intercommunale. Celui-ci sera rectifié et soumis à approbation lors de la prochaine Réunion de Conseil Municipal.

PRESENTATION DES MODES D'ASSAINISSEMENT

Le Maire présente l'étude réalisée par la Sté Concept Environnement.

Le but de l'étude est de déterminer les conséquences écologiques, environnementales, ... qui permettront au Conseil Municipal de choisir entre un assainissement collectif et un assainissement individuel ou non collectif. C'est un document d'aide à la décision.

Il n'est pas question d'étudier les solutions techniques détaillées à retenir sur l'une ou l'autre des solutions envisagées. Ces études approfondies seront faites ultérieurement et après le choix du type d'assainissement.

A- Etude de zonage d'Assainissement, Analyse et Diagnostic

1- Etude des sols de la commune

Cette partie de l'étude décrit les sols qui constituent la zone urbanisée de la commune

- La partie nord se situe sur des sols perméables
- La partie sud, Rouville et une partie du Bas d'Hébecourt sur des sols peu perméables
- Le fond de la Vallée, le Bas d'Hébecourt et une partie de Rouville sont des zones hydromorphes.

2- Analyse de l'existant

Une étude visuelle à partir du domaine public à été réalisée pour chaque logement appuyé d'une enquête. Une carte à été établie qui identifie la complexité de la mise aux normes de l'assainissement non collectif en fonction de 4 critères et de leur importance dans la contrainte d'assainissement.

- | | | |
|----------------------|--------|----------------|
| - Aménagement | —————> | Critère Mineur |
| - Pente | —————> | Critère Mineur |
| - Surface disponible | —————> | Critère Majeur |
| - Accès | —————> | Critère Majeur |

Chaque logement est classé dans l'une des 4 catégories suivantes

- 1- Pas de contrainte (37 logements)
- 2- Contraintes ne remettant pas en cause l'assainissement autonome (112 logements)
- 3- Contraintes rendant plus couteux l'assainissement autonome (59 logements)
- 4- Nombreuses contraintes rendant l'assainissement autonome impossible ou au prix de techniques très couteuses (56 logements)

L'ensemble des logements ont été classés par catégorie afin de définir un « Coefficient Spécifique de Difficulté » (CSD). Pour la commune il est chiffré à 21%.

En fonction de la difficulté, 3 types d'assainissements autonomes ont été défini :

- Pour les catégories 1 et 2 : Tranchées d'infiltration
- Pour les catégories 3 : Filtres à sable verticaux drainés
- Pour les catégories 4 : Tertre d'infiltration

B- Elaboration des scénarii d'assainissement et étude comparative

1- Assainissement collectif

1-1- Densité de l'habitat

Au-delà de 30 m, en moyenne entre 2 points de raccordement individuel, l'assainissement non collectif est compétitif, c'est la distance moyenne constatée à Hébécourt

1-2- Projet d'assainissement collectif

Pour une éventuelle mise en œuvre par tranche de travaux des tranches situées géographiquement ont été identifiées

Projet 1 : de la Vallée à l'entrée de la Perelle et le Bout de Ville + Hébécourt le bas = 112 logements et 3620 m de conduite

Projet 2 : Projet 1+Les Massins et la Lande Soret = 62 logements en + et 1485 m de conduite en plus

Projet 3 : Projet 2 + La Pérelle = 29 logements en plus et 565 m de conduite en plus

Projet 4 : Projet 3 + La lande Soret et la Mare = 50 logements en plus et 1395 m de conduite en plus.

La station d'épuration se situerait dans une parcelle face au cimetière et les eaux traitées seraient déversées dans la Lévrière.

Coût total pour un branchement type soit pour 2.65 Equivalent Habitant qui consomme en moyenne 100m³ d'eau par an

5.10€/m ³ x 100 m ³ =	510 €	538.05 €
Traitement des boues =	<u>10 €</u>	<u>11.96 €</u>
Total =	520 € HT	550.01 € TTC

Il faut ajouter le branchement à la charge du particulier, en moyenne 1320 € (non subventionné)

2- Assainissement non collectif :

Coût total pour un assainissement individuel

Redevance du contrôle $0.14\text{€/m}^3 \times 100\text{m}^3 =$	14 €	16.75 €
Redevance d'entretien $0.54\text{€/m}^3 \times 100\text{m}^3 =$	54 €	64.58 €
Redevance de réhabilitation =	<u>267 €</u>	<u>319.33 €</u>
Total	335 € HT	400.66 € TTC

Le Conseil Municipal qui souhaite un délai de réflexion, demande à reporter le vote du choix de l'assainissement à une prochaine séance. Il demande également que les documents relatifs à l'ordre de jour soient fournis avec la convocation dans la mesure du possible.

COMMISSION URBANISME SUR DOSSIER EN COURS

1- CUB rue de la Boulange (CUB 027 324 09 A0004-Lot B/ FELIX Gaston)

- Dossier complet : Avis du Maire Favorable (Les mêmes observations que pour le CUB 027 324 08 A0002-Lot A sont mentionnées)

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé que les comptes rendus des séances soient affichés sur le panneau extérieur après approbation.
- Une réunion de la commission Communication pour la confection des livrets d'accueil aura lieu le vendredi 5 juin 2009 à 19h30.
- Mr Xavier DUPONT demande à ce qu'une réunion de la commission assainissement pour le SPANC soit programmée.
- L'élection des députés Européens aura lieu le dimanche 7 juin, un planning de tenu du bureau de vote est établi comme suit :

8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
Georget LALANDE	Michel FRANCESCHINI	Olivier BLANCHARD	Marc DEVILLE	Philippe BAUDOUX
André LECOQ	Monica NOGAMI-GAULTIER	Xavier DUPONT	Sylvianne DEVILLE	Didier DELAITRE
Michel POTEZ	Francine PONCE	François LETIERCE	François LETIERCE	Karine KAUFFER

- Suite aux appels d'offres lancés après la réunion du 25 mars 2009 concernant l'emprunt de 45 000 €, le Maire annonce que l'organisme bancaire ayant fait la meilleure offre pour cet emprunt est le Crédit Agricole Normandie Seine, les démarches pour l'obtention du prêt sont en cours.
- Le Conseil Municipal souhaite que la commune investisse dans l'achat d'un rétroprojecteur pour faciliter certaines réunions.

La séance est levée à 23 heures 45.

François LETIERCE

Philippe BAUDOUX

Georget LALANDE

Didier DELAITRE

Olivier BLANCHARD

Xavier DUPONT

Michel FRANCESCHINI

Gilles GORON

André LECOQ

Michel POTEZ

Sylviane DEVILLE

Bernadette MORIN

Monica NOGAMI-GAULTIER

Francine PONCE